



Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement - Education - Recherche - Culture - Formation - Insertion



CTA du 17 janvier 2022

Bilan FSU du quinquennat Macron-Blanquer

La politique éducative, portée par le président Macron et menée durant cinq ans par son ministre de l'Éducation nationale, visant à livrer l'école aux appétits privés, tout en affichant une mesure phare de « justice sociale » concernant les dédoublements des classes en Education prioritaire alors que la politique d'éducation prioritaire a été dans le même temps démantelée, a eu des conséquences déplorables pour les élèves, les familles et les personnels. L'exemple de la scolarisation obligatoire à 3 ans, alors même que 97% des enfants de 3 ans étaient déjà scolarisés, a été une aubaine pour les maternelles privées qui ont pu ainsi bénéficier des mêmes financements que les maternelles publiques et a provoqué une chute de la scolarisation des 2 ans. La loi Rihac, portée et votée par la majorité gouvernementale, affaiblit le collectif de travail du 1^{er} degré en créant une « *délégation d'autorité fonctionnelle* » pour la direction d'école, allant vers une gestion plus autoritaire et descendante de l'école aux dépens d'une dynamique d'élaboration collective renforçant la professionnalité enseignante.

Les retraits massifs de moyens dans le second degré (-7900 emplois nationalement), menés sans discontinuer depuis cinq ans par la majorité gouvernementale, alors que le nombre d'élèves n'a cessé de progresser, ont entraîné une très forte pression pour imposer des heures supplémentaires dans les services des personnels, une réduction de l'offre de formation avec des enseignements optionnels non financés dans les lycées, une augmentation des effectifs par classe et une accentuation de la concurrence entre disciplines pour les demi-groupes financés par la maigre part-libre des DGH.

Le renforcement des hiérarchies intermédiaires, la nouvelle gouvernance centralisée (INSPE, EAFC), l'évaluation des établissements (visant à convaincre les personnels de se donner des objectifs sans revendiquer les moyens de les réaliser), la réforme des procédures de fonctionnement des conseils d'administration, la multiplication des évaluations standardisées, la production pléthorique de guides et autres vadémécums prescriptifs, la formation initiale des enseignants axée prioritairement sur des « fondamentaux » ministériels, la situation faite aux nouveaux lauréats des concours, le déni de la professionnalité à construire dans le cadre des PPPE, le nouveau CAFIPEMF, la suppression de l'inspection générale sont autant de réformes qui visent, selon le libéralisme autoritaire gouvernemental en action, à imposer une gouvernance autoritaire et de contrôle à tous les

niveaux, aux dépends de l'intérêt général du service public. Dans ce cadre, le PLE imposé à la hâte à l'automne 2021 pour harmoniser le développement du contrôle continu s'accompagne déjà d'une mainmise des hiérarchies sur les pratiques professionnelles des enseignants menaçant, à force de textes et autres FAQ, la liberté pédagogique.

L'imposition de fondamentaux et la volonté de transformation du métier d'enseignant en une fonction d'exécutant est facilité par l'explosion de la précarité, entretenue par le gel des salaires indiciaires, qui est passée de 14,5 % à 22 % en cinq ans et permet au ministre d'afficher des rendus de moyens auprès de Bercy année après année.

Face à la montée des difficultés scolaires engendrées par ses propres réformes, le Ministre a lancé une campagne de devoirs faits et de vacances apprenantes, considérant que les inégalités et difficultés scolaires ne peuvent être résolues qu'en dehors de la classe par des dispositifs périphériques et individualisés. Un prétexte supplémentaire qui dispense de tout investissement pour alléger les effectifs des classes où les élèves apprennent ensemble et dans un cadre commun. Ce centrage sur l'individu élève, choix idéologique libéral ministériel et gouvernemental au cœur de la réforme du bac et du lycée, faisant croire au libre choix, est en réalité contraint par les moyens alloués aux lycées et exige des choix d'orientation déterminants dès la classe de seconde sans mesurer les risques deux ans plus tard avec la sélection de Parcoursup et les attendus des formations du supérieur. Il renforce le déterminisme social et genré encore accentué par le contrôle continu.

La refonte de la voie professionnelle a diminué le temps d'enseignement, en particulier pour les enseignements généraux. Cette diminution, couplée avec la loi avenir professionnel qui met en concurrence les différents modes de formation (apprentissage, formation sous statut scolaire...) provoque, avec les familles de métiers en seconde professionnelles, une véritable déprofessionnalisation de la formation.

Enfin, la politique d'inclusion scolaire à marche forcée et sans les moyens nécessaires, accompagnée de la fermeture des indispensables structures médico-sociales génère un travail empêché, un stress et un épuisement professionnel des personnels, en particulier des AESH qui subissent des conditions de travail et de rémunérations plus dégradées par la création des PIAL.

Toutes les réformes imposées depuis cinq ans vont globalement dans le sens de l'abandon de l'objectif de démocratisation de l'école, du renforcement des inégalités et de la sélection. Aucune dimension n'échappe aux attaques d'un libéralisme autoritaire qui bénéficie avant tout au secteur privé comme en témoigne particulièrement l'enseignement professionnel et les atteintes au service public d'orientation scolaire.

Cependant, face à cette entreprise de destruction massive, la lutte contre les inégalités demeure une priorité des personnels soutenus par les familles. La FSU portera dans le débat public des prochaines semaines son projet pour une école démocratique et émancipatrice. Elle sera force de propositions pour construire une autre Education et continuera à défendre les intérêts de toutes les catégories de personnels.

Dans ce cadre, la FSU s'engage dans la journée nationale d'action dans l'Education du 20 janvier et sera aussi dans la grève et l'action le 27 janvier pour faire valoir les améliorations salariales et statutaires nécessaires pour les AESH. Ce même 27 janvier, elle sera force de mobilisation pour la journée nationale de grève interprofessionnelle pour l'emploi et les salaires.